

Monsieur le Maire,

Le CIQ Saint Anne et ses habitants :

Vous demandent par la présente pétition, de bien vouloir prendre acte de notre souhait le plus profond de voir l'urbanisation de la Zone UT2 susvisée se développer de façon la plus harmonieuse et plus respectueuse de la « qualité de vie de ses habitants dans notre quartier.

Aujourd'hui, le PLU de la Zone UT2 dans laquelle nous sommes inclus, autorise des constructions pouvant aller jusqu'à 22m (article 10 PLU UT2)

Le projet de construction de KAUFMAN & BROAD envisagé 27 & 29 rue Jules Isaac représente un ensemble d'immeuble de 60 / 65 logements sur 5 niveaux (env.18m) essentiellement composé de deux blocs R+5 et d'un bloc R+2 .

**La zone cadastrée visée par ce projet :**

⇒ propriété Ex Chambon racheté par BBR Paris "marchand de bien" (lot 46)

⇒ propriété MATTOUT "particulier" (lot 62)

se trouve pour ainsi dire "enclavée" dans un "mouchoir de poche" boisé résidentiel , bordée en amont de propriétés individuelles desservies par la rue Jules Isaac (très étroite à sens unique) et d'un ensemble résidentiel en aval "le Chambon et le Soledad" R+4 , qui se verraient ainsi dominés et surplombés par la hauteur "imposante" de ces bâtiments projetés .

Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre le trouble de jouissance que ce programme "ambitieux" va apporter aux riverains, dévalorisant leur patrimoine , leur apportant des nuisances d'inconforts par des gabarits hors proportion diminuant considérablement les espaces d'ensoleillement et d'éclairage , le tout couronné par un problème de circulation en dépit de l'élargissement de la voie prévue dans le cadre de cette opération ( lot 16, bande réservée en bordure des lots 46 & 62)

Nous sommes conscient de l'évolution et transformation progressive du tissu urbain de notre quartier , tout et autant que cela puisse se faire de manière concertée, cohérent en harmonie et proportion des existants et **c'est pourquoi** nous pensons que dans ce cas précis l'application du PLU zone UT2 doit être examiné avec vigilance et qu'une attention plus particulière soit apportée quant à la limitation des niveaux pour ce projet , qui raisonnablement ne devrait se limiter qu'à du R+3 40 logements , limitation réaliste et harmonieuse dans le respect de l'environnement.

**C'est pourquoi** nous vous demandons, Monsieur le Maire, en concertation réelle avec les habitants et au nom du CIQ saint Anne, de bien vouloir prendre les décisions judicieuses en la matière pour qu'une telle opération soit suffisamment réfléchi et réaliste par le promoteur et ses vendeurs .

Soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre vigilance et de notre détermination pour que le quartier de saint Anne évolue dans une meilleure cohérence d'habitat, afin que leurs habitants puissent y vivre dans la meilleure harmonie possible.